



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 18045

Texte de la question

M. Michel Mercier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les aménagements concernant l'enseignement de la discipline Vie sociale et professionnelle (VSP). Cette matière intitulée Economie familiale et sociale (EFS) était enseignée en doublement avec 18 élèves maximum. L'EFS s'est alors transformée en VSP et les doublements ont été supprimés, mais les thèmes du cours portent toujours sur la santé, le consommateur, l'environnement et l'entreprise. Un arrêté paru au Bulletin officiel du 21 juillet 1994 rétablit ces doublements. Toutefois une circulaire parue au Bulletin officiel du 2 juin 1994 limite des doublements à 24 élèves. La vie sociale et professionnelle est sans aucun doute le seul cours où les élèves de BEP peuvent se préparer à la vie quotidienne et aborder avec l'enseignant les questions concernant la vie familiale, le logement, la drogue, le sida... et ces discussions ne peuvent être efficaces qu'avec des petits groupes ne dépassant pas 18 élèves. C'est pourquoi il lui demande de prendre des dispositions afin de favoriser le doublement de toutes les classes sans quota ou, à défaut, de doubler à 18 élèves l'enseignement de la vie sociale et professionnelle.

Texte de la réponse

Antérieurement à la parution de l'arrêté du 17 juin 1994, l'horaire d'enseignement de la vie sociale et professionnelle dans les brevets d'études professionnelles s'élevait à une heure hebdomadaire. En traduisant de façon officielle dans les textes la possibilité de doubler cet enseignement, le ministère a marqué tout l'intérêt qu'il attache à cette discipline et a bien favorisé son développement pour l'ensemble des brevets d'études professionnelles. S'agissant du seuil de doublement en vie sociale et professionnelle, le ministère n'a pas souhaité établir de seuil rigide, laissant le soin aux chefs d'établissement d'apprécier au mieux, localement, les conditions dans lesquelles cette discipline doit être enseignée aux élèves.

Données clés

Auteur : [M. Mercier Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18045

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1994, page 4540

Réponse publiée le : 7 novembre 1994, page 5546